

ANIMATION ORGANISEE PAR
LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE
IMPRIMERIE SUR TEE-SHIRTS ET MUGS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer des animations dans le cadre des vacances scolaires,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec la société MELTY SHIRT, n° de SIREN 824851737, domiciliée à Crépy-en-Valois (60320), 9 rue Hippolyte Clair, représentée par Monsieur Logan LEROY afin de permettre la découverte et l'initiation de l'imprimerie sur tee-shirts et mugs.

Article 2 :

MELTY SHIRT organisera une initiation de 6 heures, le vendredi 3 mai 2024, de 9h à 12h et de 14h à 17h, à la Maison des associations, pour 16 enfants maximum.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 594 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 19 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

22 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240419-DEC2024-44-DE
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024